



Pyrénées 64 en lutte



2 rue Louis Blanc - 64000 PAU
ihs64@orange.fr
<https://ihs64.fr/index.php>



N° 8 - Octobre 2025

Nouvelle série (Bulletin N° 84)
N° ISSN 3040-0406

ÉDITO

RÉPRESSION, VOUS AVEZ DIT RÉPRESSION !

ALAIN SERRE

Nous venons de célébrer les 130 ans de la CGT, née à Limoges le 23 septembre 1895. Notre sécurité sociale a été fondée en octobre 1945 par Ambroise Croizat et les militants de la CGT, il y a 80 ans.

Au-delà de ces dates symboliques et pleines de sens, l'actualité récente des manifestations des 10 septembre, 18 septembre et 2 octobre derniers où l'État a déployé 80000 policiers et organisé la violence contre les manifestants en procédant à de nombreux contrôles d'identité, matraquages et arrestations conduisant à des peines de prison, comme ce fut le cas à Pau où des militants de la CGT furent en garde à vue, nous amène au constat que le pouvoir a peur en ce moment de la mobilisation populaire et que dans ce contexte nous devons faire face à un État policier.

Cette situation nous plonge aussi dans l'histoire de la CGT qui a sans cesse mené le combat pour les libertés démocratiques et syndicales.

Les syndicalistes révolutionnaires à la tête de la CGT ont marqué leur volonté d'indépendance et d'autonomie à l'égard du patronat et des autorités représentées par l'État bourgeois bien avant la première guerre mondiale. Le livret ouvrier, institué par la loi de 1803, tient lieu de papier d'identité et permet un contrôle permanent de l'ouvrier. Il sera finalement aboli en 1890 et en 1884 la loi autorise les syndicats sous condition à l'exception des fonctionnaires.

Face au syndicalisme, l'État est un gendarme et il dispose d'une justice de classe comme le démontre la condamnation à mort en 1910 du secrétaire du syndicat des charbonniers du Havre Jules Durand, qui est reconnu coupable de « complicité d'assassinat » sans aucune preuve. La CGT lance une campagne pour sauver ce jeune militant de 30 ans qui va perdre la raison avant que la cour de cassation en 1918 l'innocente. L'historien Michel Pigenet écrit que c'est « l'affaire Dreyfus de la classe ouvrière » !

La notion du maintien de l'ordre est celle de la classe dominante, elle repose sur l'exploitation des couches populaires et la lutte contre la CGT.

La bourgeoisie et le patronat ont toujours affiché leur mépris et leur haine de classe et se sont en permanence appuyés sur un antisocialisme d'État dont le bras armé est la répression, comme en témoignent les manifestations et grèves réprimées dans le sang, avec l'apport d'une justice de classe condamnant les syndicalistes et les jetant en prison, comme en témoignent les archives concernant la 3^{ème} République de 1871 à 1937.

En 1948, la grève des mineurs est durement réprimée, et les manifestations contre l'arrivée en France du général Ridgway le 28 mai 1952 ont été réprimées avec une grande violence. Le co-secrétaire général de la CGT, Alain Le Leap, est emprisonné pour participation à « une entreprise de démoralisation de l'armée et de la nation ». Benoit Frachon entre dans la clandestinité et Jacques Duclos, dirigeant du PCF, est interpellé. Cette dernière affaire deviendra « le complot des pigeons ».

Sous la 5^{ème} République, le massacre d'État de Charonne en 1962 puis l'intervention militaire envisagée un moment par de Gaulle pendant la grève générale en mai 1968 nous rappellent qu'il y a un antisocialisme d'État constant et que la CGT est au cœur des enjeux.

Le 21^{ème} siècle est le temps pour le pouvoir de la multiplication des lois sécuritaires qui nous replongent souvent dans l'État d'urgence. La féroce répression contre les gilets jaunes, les intimidations pendant les manifestations contre la contre-réforme des retraites, les attaques contre le droit de grève et les droits syndicaux à l'épreuve de l'Union européenne constituent un arsenal répressif que seule la mobilisation unie peut endiguer.

Le capital a toujours privilégié l'économie, le profit et la répression au détriment du social et des libertés.

Pour en savoir plus à ce sujet, je vous invite à lire le livre de Michel Pigenet, « L'État contre les syndicalistes » paru dans la collection « Repères historiques » de l'IHS.

Sommaire : ● Histoire des grandes luttes dans le Département : Manubec, histoire d'une lutte de classe au féminin ● Salon du livre de Pau : les 27/28/29 novembre ● Bulletin d'adhésion
● Supplément : La sécu à 80 ans

Histoire des grandes luttes dans le Département

MANUBEC : HISTOIRE D'UNE LUTTE DE CLASSE AU FÉMININ

Patrick BERIT-DEBAT

À la fin des années 70, les 141 ouvrières et quelques hommes de l'entreprise Manubec, fleuron français de la confection de casquettes, située à Pau, sont victimes des bas salaires et des cadences infernales et subissent les pressions tyranniques de leur patron Albert Michelland.

Avec la CGT, 45 ouvrières et quelques hommes vont relever la tête et organiser du 7 décembre 1979 au 25 février 1980 la lutte et la grève pour l'amélioration des salaires, de meilleures conditions de travail et le respect de leur dignité.

Retour sur une lutte syndicale et féministe contre l'exploitation et la misère qui nous plonge au cœur d'un combat de classe toujours d'actualité.



Au moment où nous célébrons les 130 ans de la CGT, c'est l'occasion de rendre hommage à Jeannette, Raymonde, Nicole, Pierrette, Denise, Carmen, Marie-Louise, Dolorès... ces femmes, ces ouvrières, ces militantes anonymes qui par leur formidable combat ont, elles aussi, donné ses lettres de noblesse à notre confédération !

La grève générale en 1968 débouche sur deux succès majeurs : l'augmentation du SMIG de 33% et la reconnaissance du syndicalisme au sein de l'entreprise. En 1973, la guerre du Kippour entre Israël et ses voisins arabes et le choc pétrolier ont des conséquences mondiales sur l'économie. En France, le chômage double entre 1974 et 1980. Le taux d'inflation passe de 6,2 % en 1972 à 13,6 % en 1980.

Les années 70 et 80 sont des décennies importantes dans la désindustrialisation du pays et le secteur du textile n'est pas épargné.

Le patronat cherche à reprendre aux salariés ce qu'il a dû céder en 1968. Dans de nombreuses usines, il impose une hausse des cadences dans l'agglomération paloise (Conte-Textile, Bidegain, Courrèges, Lauribe, Everycap) et bien entendu chez Manubec où le Président Directeur Général Albert Michelland écrit aux ouvrières que les cadences demandées « représentent le minimum journalier à réaliser et que celles qui ne peuvent pas ou ne veulent pas les atteindre n'ont plus leur place ici ».

Ce même patron surveille les femmes allant aux toilettes et chronomètre leur temps d'absence avant de se plaindre du coût que cela représente pour l'entreprise. Bonjour l'ambiance !

Mais depuis 1968, le syndicalisme CGT se renforce dans de nombreuses entreprises. Les femmes y prennent une plus grande place en déterminant leurs propres revendications en matière de salaire, de conditions de travail, de reconnaissance des qualifications en lien avec les luttes pour le droit à l'avortement et à la contraception et pour prendre toute leur place dans la société.

Ce combat est porté par des femmes qui aspirent à mieux vivre et à la reconnaissance de leur travail face à un patron méprisant et hostile à la CGT.

En 1977, la CGT soutient le programme commun de la gauche et le patronat, encouragé par le premier ministre Raymond Barre, accélère les licenciements dans tout le pays avec l'objectif de s'attaquer en priorité aux élus CGT. Chez Manubec, deux élus sont licenciés avec l'approbation du ministre du travail.

Madame MICHELLAND :

« Les employées des Ets Manubec s'interrogent »

Les employées des établissements Manubec suivent de près la campagne municipale sur Pau. Et pour cause ! Le directeur de l'établissement n'est autre que M. Michelland, époux de Françoise Michelland, tête de liste à Pau. Voici leurs réflexions :

« Mme Michelland se dit « féministe et sociale ».

— que pense-t-elle de l'exploitation des travailleurs et travailleuses qui gagnent à peine entre 1600 et 1500 F net par mois ?

— approuve-t-elle en tant que

médecin du travail que le patron des Ets Manubec, M. Michelland, se permette de « visiter » les ouvrières indépendamment de leur domicile, afin de s'assurer qu'elles sont bien chez elles, cela en compagnie de l'assistante sociale de l'entreprise ?

— que pense-t-elle de la répression exercée par ce patron, sur

des travailleuses qui revendiquent

de meilleures conditions de tra-

vail, des salaires décents et soutient dans cette usine pour :

- salaire minimum 2000 F par mois,
- 300 F pour tous (prime de vie chère),
- 13e mois,

● prime de vacances,

● 8 jours payés dans l'année à un ouvrier ou une ouvrière pour un enfant malade.

Le féminisme passe aussi par la réduction des inégalités qui font que les femmes travailleuses sont les plus exploitées, les premières licenciées qui ont les plus bas salaires. Alors, est-ce qu'une femme aussi liée au patronat pourra tenir compte de nos revendications de femmes et d'ouvrières ?

Nous avons des raisons d'en douter ! »

Section syndicale CGT
des Ets Manubec.

Les élections municipales à Pau en 1977 voient la victoire de la liste d'Union de la gauche conduite par André Labarrère et la défaite cinglante de la droite dont la tête de liste n'est autre que Françoise Michelland, médecin du travail et femme du patron de Manubec Albert Michelland.

À noter que sur la liste de droite battue, figure un certain François Bayrou qui poursuit son parcourt au compte du capital.

Le patron de Manubec s'adresse aux candidats communistes sur la liste d'Union de la gauche pour tenter une pitoyable manœuvre de division qui va échouer.

Lors de la campagne électorale, la section syndicale CGT de Manubec s'exprimera pour dire que « le féminisme passe aussi par la réduction des inégalités qui font que les femmes travailleuses sont les plus exploitées, les premières licenciées alors qu'elles ont les plus bas salaires ».

Faisant référence à la candidature de la femme de leur patron, les ouvrières CGT de Manubec disent : « Alors, est ce qu'une femme aussi liée au patronat pourra tenir compte de nos revendications de femmes et d'ouvrières ? Nous avons des raisons d'en douter ».

L'affrontement de classe n'échappe pas aux ouvrières de Manubec !

En 1979, dans le secteur du textile et de l'habillement est mis en place un Comité de coordination CGT pour faire avancer les luttes dans le département car les coefficients des grilles salariales ne sont pas revalorisés depuis 1946.

La CGT pose clairement la question : doit-on continuer à subir une telle dévalorisation dans les industries du textile et de l'habillement où la majorité du personnel est féminin ?

Les syndicats CGT de ces secteurs alertent les salariées et les invitent au débat et à l'action.

LUTTES

Manubec à Pau

3 h. de grève par jour depuis le début janvier

Elles faisaient deux heures de grève et sont, depuis le début de janvier, passées à 3 heures par jour. Les femmes de MANUBEC (Micheland) à Pau durcissent le mouvement. Les 45 piqueuses de cette entreprise du textile de Pau en ont assez des cadences et de l'exploitation.

Elles demandent entre autres :

— le treizième mois
— les 35 heures par semaine

— la cinquième semaine de congés
— 2.700 francs par mois.

En outre, elles exigent la suppression des lettres d'avertissement, des sanctions, et veulent le retour aux anciennes cadences moins élevées.

Les grévistes, d'autre part, ont reçu le soutien des délégués de la coordination textile et habillement de la région de Pau (Courrèges, Conte, Blanc-Olivet, Berchon, Fourtacq). Le P.C.F. est présent et soutient en tous points leur lutte.

S'appuyant sur les succès revendicatifs obtenus à Nay chez Berchon et Blanc-Olivet, la coordination CGT appelle à des débrayages qui ont lieu en avril et le 15 juin pour imposer aux patrons de véritables négociations.

C'est dans ce contexte que l'année 1979 est particulièrement tendue chez Manubec où les élues CGT sont surveillées en permanence et où le personnel, harcelé par l'encadrement, n'arrive pas à effectuer les cadences infernales imposées par la direction.

Les avertissements et menaces de mise à pied pluvent, la direction compte à la seconde près les temps morts, exige la présence des ouvrières à leur poste une minute avant l'embauche et les pénalise d'un quart d'heure de travail décompté pour une minute de retard.

L'inspecteur du travail, saisi par le syndicat, rappelle au patron « qu'il est interdit d'opérer des retraits sur salaire non proportionnels au temps de retard ». Menacé d'amendes, il doit renoncer à ces funestes préventions.

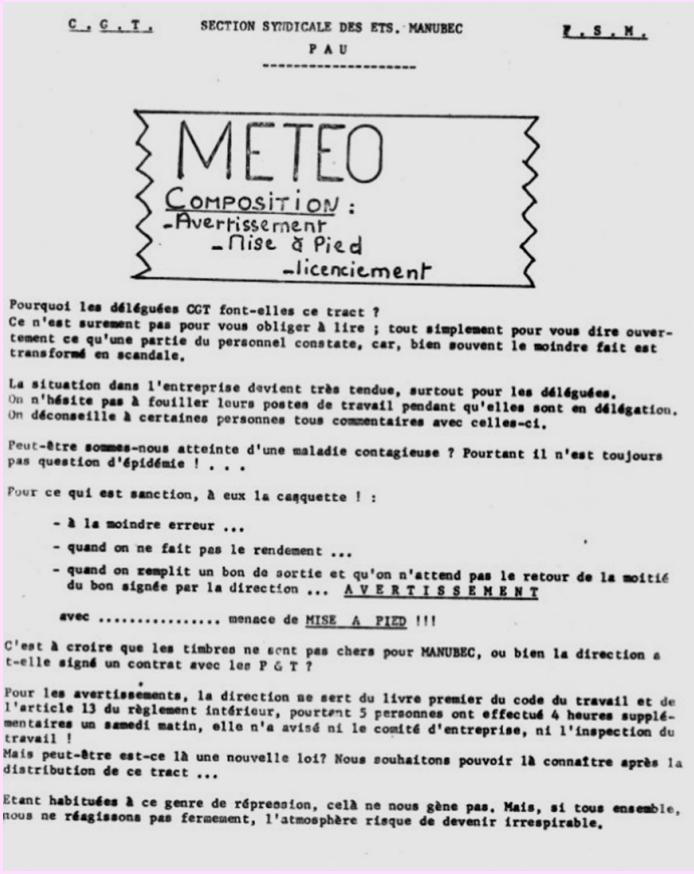
La CGT de l'entreprise publie une « alerte Météo » qui explicite que l'atmosphère dans l'entreprise devient irrespirable.

L'inflation atteint 11 % en 1979 et les ouvrières voient leur salaire à la baisse, faute de pouvoir réaliser des objectifs démentiels.

Lors d'un échange de correspondance avec le syndicat parisien CGT des maisons de chapeaux et casquettes, elles découvrent que l'on exige d'elles de fabriquer 60 casquettes en 8 H alors qu'à Paris la norme est de 40 pour le même temps.

La coupe est pleine, la colère éclate le vendredi 7 décembre 1979, un mouvement de grève est déclenché par le syndicat CGT de chez Manubec suivi par une cinquantaine d'ouvrières qui débrayent une heure par jour.

Leur action fait suite à l'augmentation des rendements appelés standards imposés par la direction suite à l'achat de machines à coudre coupe fils d'une valeur de 800000 francs qui fait gagner du temps et augmente le rendement de 10 à 25 % d'après les dires du patron qui veut produire plus et augmenter les profits.



POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL !

25/1/80
La République

La section syndicale Manubec (Michelland) sous ce titre proteste, communiqué :

« Parce que nous avons de mauvaises conditions de travail. Parce que nous voulons notre dignité et être respectés. Parce que nous avons de très bas salaires. Parce que nous avons du mal à vivre convenablement. Nous avons décidé de dire non à l'aggravation de cette situation. Ainsi, depuis début décembre 1979 nous menons une action qui se traduit par des arrêts de travail journaliers de 3 heures.

Ce conflit aurait pu se terminer le 7 janvier lors de la réunion des délégués du personnel avec la direction, mais M. Michelland en a décidé autrement. Il n'a pas voulu négocier ! Il a fait régner par son initiative à toutes nos revendications qui n'ont rien de démagogique.

Il est donc le seul responsable de la poursuite du conflit ! Face à nos salaires qui ne dépassent pas les 2.300 € quand ils sont payés à temps !

Face aux cadences imposées qui nous permettent pas d'avoir un peu de temps pour souffrir. Face aux brimades insultes et avertissements lorsque les standards ne sont pas effectués.

Face à la démission des 10 F de personnel de l'usine.

M. Michelland essaie de se justifier face à l'opinion publique, allant jusqu'à pousser le cynisme à

me à admettre qu'il « comprend nos problèmes » (sic).

Cela ne l'empêche pas de décliner plus loin qu'il n'entend rien régler !

Face à cette intranigeance, nous poursuivons la lutte.

Mal pour continuer notre combat, nous avons besoin de la solidarité ouvrière.

Parce que nous avons besoin de sentir que nous ne sommes pas seuls dans la lutte !

Pour gagner, la solidarité flanquière est un élément impor-

tant ! Nous pensons que vous serez sensibilisés par notre situation et qu'en nous aidant, vous participerez à notre victoire qui sera également celle de la classe ouvrière ! Merci.

Mais ces nouvelles machines tombent souvent en panne et finalement font perdre du temps, ce qui pénalise les ouvrières qui se retrouvent à la fin du mois avec un salaire amputé de 200 à 300 francs.

Le personnel est reçu le lundi 12 décembre à 8 h par le directeur qui leur dit : « clé sous la porte, 300 millions de dettes, on ne passera pas l'été prochain » et il qualifie le mouvement de grève de « petites rigolades ».

Les grévistes sont déterminées à se battre pour l'obtention de leurs revendications :

- Retour aux anciens standards
- Suppression des lettres d'avertissement
- Prime incorporée dans le salaire
- Prime de fin d'année pour le reste du personnel
- Treizième mois
- 35 heures par semaine
- Cinquième semaine de congés payés
- 2700 francs par mois

Les grévistes augmentent la pression face au patron et passent alors à 2 h de grève par jour, puis ensuite 3 heures et décident en assemblée générale de ne plus rendre leurs tickets de travail qui servent à gérer la fabrication tout en continuant leur travail.

Elles déstabilisent ainsi toute l'organisation de la vie de l'entreprise et sa gestion et « les petites rigolades » grévistes ainsi nommées par la direction vont imposer à Albert Michelland de « grandes lamentations » et démontrer leur force dans ce conflit.

Avec l'aide de l'Union locale CGT de Pau et banlieue, la solidarité avec les Manubec s'organise et s'étend dans différents secteurs (Textile, PTT en particulier). Des syndicats CFDT se joignent à ceux de la CGT en manifestant leur soutien aux ouvrières en lutte.

La municipalité de Pau est mise à contribution pour les soutenir pendant les 81 jours de grève. Sur proposition de Bernard Ferrer, élu communiste et adjoint au maire, une délibération du conseil municipal en février 1980 apportera une aide financière d'un montant de 10000 francs aux grévistes. Les maires de Mourenx et de Billère apportent aussi leur aide, tout comme le syndicat CGT des Ets Laulhère à Oloron ainsi que la fédération nationale CGT de l'habillement et de la chapellerie.

Et lorsque l'équipe de football de Saint Etienne se rend à Pau, les syndicalistes de Manubec défient la chronique en formant une équipe féminine brandissant une pancarte « pour de meilleures conditions de travail » et vendant des autocollants.

La lutte prend une dimension nationale lorsque Anicet Le Pors, sénateur communiste des Hauts de Seine, pose une question écrite au ministre du travail afin que le conflit trouve une issue positive pour les ouvrières.

À gauche, la presse est solidaire : l'Humanité parle de la lutte des Manubec ainsi que le PS.

L'Union départementale CGT, par la voix de Georges Recq, « se pose la question de savoir si les pouvoirs publics n'ont pas inspiré les actes inconsidérés de M. Michelland ou si celui-ci n'était pas assuré de la complicité du préfet » sachant qu'il a menti en disant que l'inspecteur du travail suit le dossier et lui a donné son accord pour licencier les grévistes.

Le 1^{er} février, Raymonde Yan, déléguée syndicale CGT reçoit une lettre d'avertissement avec menace de licenciement pour entrave à la bonne marche de l'entreprise.

La grève se durcit, le 7 février le patron envoie par huissier à chaque gréviste une sommation-interpellation prétextant que l'exercice du droit de grève porte atteinte à la poursuite de l'exploitation de l'entreprise.

En réaction, la CGT mobilise, appelle à la solidarité active et organise une manifestation devant l'usine pour ramener le patron à la table de négociation et mettre fin à la répression syndicale.

Albert Michelland décide de licencier 33 ouvrières grévistes et la solidarité se développe avec notamment la présence sur le piquet de grève de métallurgistes grévistes, renforçant ainsi le combat de classe en cours.

La CGT appelle à la mobilisation au lendemain de l'annonce des 33 licenciements parmi les 45 grévistes, un rassemblement devant l'usine rassemble des salariés d'une quinzaine d'entreprises venus soutenir les grévistes.

Devant le rapport de force créé par la CGT, le patron est contraint de négocier avec les grévistes, l'union locale CGT et l'Union départementale.



La négociation débouche sur un succès et des compromis.

Les licenciements sont annulés, la demande de récupération des tickets de production est abandonnée, et la direction s'engage à ne pas engager de répression à l'encontre des grévistes à l'avenir.

Sur le plan revendicatif, les grévistes obtiennent l'aménagement des cadences (standards) de production, une prime annuelle de 480 francs, le doublement de la prime d'ancienneté et une ouverture vers l'obtention d'un 13^{ème} mois.

Les ouvrières savent qu'elles n'ont pas obtenu la satisfaction de toutes leurs revendications, mais les 81 jours de grève ont démontré leur force et leur conscience et ébranlé le patron constraint de négocier.

Elles reprennent le travail avec amertume mais la tête haute en ayant mené une lutte offensive qui fait partie de notre patrimoine militant dans le département.

Elles profiteront comme tous les salariés des nouveaux conquis sociaux obtenus en 1982 avant le tournant de la rigueur et devront affronter ensuite, comme tous les salariés du textile et de l'habillement, les licenciements et les fermetures d'usines.

Manubec, une lutte qui reste dans nos mémoires, et qui a révélé la force collective de ces ouvrières avec la CGT, leur conscience de classe et leur volonté d'émancipation féministe.

Un grand merci à Raymonde Yan qui a mis ses archives à notre disposition.

25/11/80

La lutte continue pour les piqueuses de MANUBEC (Michelland)

Comme nous l'avons signalé dans notre dernière édition le mouvement de revendication qui depuis le début décembre 1979 se traduit par des arrêts de travail journalier pour de meilleures conditions de vie et de travail aux Etablissements Manubec (Michelland) se poursuit.

Hier les 45 piqueuses ont reçu le soutien des délégations de la Coordination textile et ha-

billement de la région avec les représentantes de Courrèges et Comte (Pau), Blanc - Olivet et

Berchon (Nay), Fourtou (Pontacq). Le mouvement est appuyé également par des collec-

tes et ventes d'auto-collants.
(Photo : Marcel Maystre).



MANUBEC : ce matin, reprise des négociations

Le personnel essentiellement féminin — un tiers de grévistes sur les quelque 142 employés de Manubec — a par ailleurs décidé de suspendre les mesures de licenciement.

C'est ce qu'ont obtenu hier les militants CGT de l'établissement après un entretien avec M. Michelland qui a par ailleurs décidé de suspendre les mesures de licenciement.

Plusieurs délégations représentant une quinzaine d'entre-

prises parmi lesquelles Legrand-Pyrénées, Peyrichou-et-Malan, Courrèges, Turboméca et des travailleurs du Livre ont participé hier, à l'appel de la CGT, au rassemblement organisé 22, rue Jacques-Terrier, sur les lieux mêmes de l'entreprise pour l'ouverture de véritables négociations.

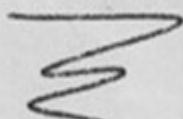
L'entreprise — lutte pour l'aboutissement de revendications

posée de M. Georges Recq, responsable de l'Union départementale CGT, de représentants des établissements Berchon, de la Fédération du textile et des délégués syndicaux de Manubec tandis que MM. Ferre et Rapha et Mme Lignères, élus de la municipalité paloise, s'étaient joints au cortège des manifestants.

Quant à la réunion du comité d'entreprise prévue cet après-midi, elle n'aura pas vraisemblablement lieu puisque les contestataires ont obtenu l'ouverture de véritables négociations. Une étape sans doute décisive pour tous les travailleurs et travailleuses de chez Manubec.

R. M.

QUE SE PASSE-T-IL DANS LE TEXTILE ?



Devant le refus systématique des patrons du textile et de l'habillement de satisfaire leurs revendications, les travailleurs de ces industries ont décidé d'observer un arrêt de travail d'une heure le 15 juin prochain.

Dans le textile et l'habillement où 80 % de la main d'œuvre est féminine, règnent les bas salaires et des conditions de travail déplorables et, ce n'est sûrement pas avec l'augmentation de 2 % et 10 centimbs pour le textile et de 2,5 % pour l'habillement, que le travail manuel dans ces professions sera revalorisé malgré les promesses de Monsieur BARRE !!!

Dans l'habillement et le textile, les salaires nets se situent entre 1750 et 2000frs. En plus, les patrons EXIGENT un rendement de plus en plus important et menacent de prendre des sanctions si celui-ci n'est pas effectué !

Devant cet état de fait, les travailleurs du textile et de l'habillement se doivent de réagir en IMPOSANT AUX PATRONS des négociations sur l'augmentation du salaire minimum porté à 2500 frs, la suppression du travail au rendement et la 5ème semaine de congés payés.

NOUS APPELONS TOUS LES TRAVAILLEURS DE PAU & BANLIEUE
A DEBRAAYER DURANT UNE HEURE LE 15 JUIN PROCHAIN !

PLUS NOUS SERONS,

PLUS VITE LES PATRONS NEGOCIERONT !

Aujourd'hui manifestation devant l'usine

Le Syndicat CGT de Manubec, nous prie d'insérer :

Depuis le 7 décembre, nous luttons pour l'aboutissement de nos revendications.

— Retour aux anciens standards.

— Suppression des lettres d'avertissements.

— Treizième mois.

— Prime de 200F pour tout le monde, incorporée au salaire, etc.

Ce conflit aurait très bien pu se terminer le 7 janvier mais M. Michelland en a décidé autrement, car il a dit non aux revendications des salariés.

Plutôt que de négocier, M. Michelland ne se refuse rien : visite d'un huissier pour une somma-

tion interpellative. Avertissement envoyé à la déléguée syndicale avec menace de licenciement à la prochaine faute grave. Insultes. Contrôle très sérieux des casquettes pour le personnel gréviste.

C'est pourquoi la lutte continue, et ce n'est pas avec des sourires et des « si on vous donnait... est-ce que vous rentreriez ? » Des promesses, nous n'en voulons plus.

Tant que la direction fermera ses portes aux négociations, les grévistes toutes ensembles sont déterminées à poursuivre cette lutte.

Nous appelons tous les travailleurs de toutes les entreprises à

venir nombreux nous soutenir moralement.

Un rassemblement à lieu ce jour 14 février, 22, rue Jacques-Terrier à Pau.

Plus que jamais, les travailleurs et travailleuses de chez Manubec sont convaincus que M. Michelland ne demande qu'à fermer les portes de l'usine afin de profiter d'une retraite bien méritée, car depuis deux ans qu'il l'a, il est toujours le patron, et en plus le responsable de cette lutte qui dure depuis plus de deux mois.

Tous devant chez Michelland demain à 16 heures.

Syndicat C.G.T.
Manubec.

Un accueil chaleureux

Sud-Ouest
24/1/80

Les joueurs de Saint-Etienne étaient attendus par une foule de jeunes garçons au milieu desquels quelques demoiselles de leur âge s'étaient mêlées.

Cependant, la surprise des adultes, nombreux en la circonsistance, venait de l'accueil du personnel de Manubec (Michelland). Celui-ci, brandissant drapeaux et pancartes, distribuait des tracts expliquant ses problèmes, « pour de meilleures conditions de travail ».

Sa présence (les femmes étaient en majorité) n'était pourtant pas tout à fait gratuite, dans la mesure où ses membres, vêtus de bleus, proposaient des autocollants pour le prix modique... de 5 francs.

MANUBEC : une question écrite du sénateur Anicet Le Pors (Hauts-de-Seine)

I-14-280

A la suite de sa visite aux travailleuses de Manubec en grève, le sénateur communiste des Hauts-de-Seine, M. Anicet Le Pors a exprimé sa totale solidarité avec les grévistes et a saisi le ministre du travail de l'affaire en lui demandant son intervention.

La question écrite

Anicet Le Pors attire l'attention de M. le Ministre du Travail sur la situation de l'entreprise Manubec de Pau où se déroule depuis deux mois un conflit du travail portant tout à la fois sur : les standards de production, un contentieux relatif à des lettres d'avertissements, une prime incorporée au salaire, le treizième mois, la revalorisation de la

prime d'ancienneté, la prime de transport, la prolongation de l'horaire variable, les relations avec l'encadrement et la réintégration des stagiaires. Cette entreprise de casquettes de France et son bon travail est la première entreprise du secteur de la fabrication fonctionnement présente un grand intérêt pour la région béarnaise qui souffre de sous-industrialisation et de graves problèmes globaux d'emploi.

C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ce conflit trouve une issue conforme aux intérêts des travailleurs de l'entreprise et par là à ceux d'une activité régionale et nationale digne du plus grand intérêt.

Anicet Le Pors.

C. G. T.

F. S. M.

Chambre Syndicale des Ouvriers Casquettiers

CASQUETTES, CHAPEAUX PIQUÉS ET KÉPISSIÈRES

N° 1116. - Fondée le 20 Juillet 1896

Siège Social :

ANNEXE DE LA BOURSE DU TRAVAIL, 67, RUE DE TURBIGO

Tél. TURBIGO 50-72

C. Chèque Postal 1801-83



FEMMES EN LUTTE

Fédération du Parti Socialiste - 6, Rue Navarrot - Pau

INTRODUISSATION CHEZ LE BON ROY HENRI

... par Monique Pelletier, ministre chargé de la condition féminine, des deux déléguées, béarnaise et basque. Grande affaire pour les femmes de la région !

La ministresse, aussi habile que son maître V.G.E, fait l'éloge de la politique gouvernementale en faveur des Femmes. Les déléguées, elles, restent muettes et sont embarrassées, lorsque les socialistes posent des questions précises sur l'usine Conte, le chômage dans la région, les problèmes concernant l'IVG (fermeture de la clinique Aquitaine à Biarritz, réduction de service à l'hôpital de Bayonne)

— Méconnaissance totale de ces difficultés... Sur quels CRITERES 11^{me} les déléguées ont-elles donc été choisies ?

MANUBEC (MICHELLAND) FEMMES en GRÈVE

— Parce qu'elles en ont assez de leurs mauvaises conditions de travail : cadences impo...sées, brimades, insultes de...»

— Parce que vivre avec un salaire de 2800F mais pas l'état du prodige (on ne vit pas avec cette somme, on se privé de tout !)

— Parce que leur donner 10F de prime d'ancienneté c'est se moquer d'elles, se moquer des horres des mois, des années qu'elles ont passé à faire grossir le compte en banque de M. Michelland

— Les ouvrières de chez Manubec ont décidé de dire NON à l'aggravation de leur situation

Quant à vous, Mme Michelland, ex-candidate à la Mairie de Pau, vous qui êtes si vigilante, lorsqu'il s'agit de la gestion de la municipalité, vous qui êtes au courant de tout ce qui s'y passe... Que ne proclamez-vous vos précieux conseils à votre mari ?



Une brochure Sur MANUBEC est disponible
auprès du syndicat CGT de Pau des retraités de la FAPT.

SALON DU LIVRE DE PAU

au Palais Beaumont

LES 28, 29 ET 30 NOVEMBRE 2025

L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
VOUS INVITE À PASSER SUR SON STAND

VENEZ DÉCOUVRIR :

- LES LIVRES DE LA COLLECTION DE L'IHS
« REPÈRES HISTORIQUES »
- LES OUVRAGES SUR LES LUTTES DANS LE
DÉPARTEMENT

LIRE POUR COMPRENDRE ET AGIR
SOUTENEZ NOTRE INSTITUT
EN VENANT NOUS RENCONTRER

Pau
Rencontres
Littéraires

LES IDÉES
MÈNENT
LE MONDE

INSTITUT
D'HISTOIRE 64
SOCIALE
ihs
Pyrénées-Atlantiques

Bulletin d'adhésion 2025

Nom et prénom
ou intitulé
du syndicat :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

INSTITUT
D'HISTOIRE 64
SOCIALE
ihs
Pyrénées-Atlantiques

Adhésion individuelle

- 17 € - Cotisation de base avec l'abonnement à « Pyrénées 64 en lutte » (4 par an)
- 31 € - Cotisation + abonnement à la revue « Aperçus » (3 par an)
- 44 € - Cotisation + abonnement à la revue « Aperçus » (4 par an) et aux « Cahiers d'histoire sociale »

Adhésion collectives (syndicats - associations)

- 70 € - moins de 50 adhérents
 - 80 € - de 50 à 100 adhérents
 - 90 € - unions locales et + de 100 adhérents
 - 100 € - union départementale
- La cotisation comprend l'abonnement à « Pyrénées 64 en lutte » à la revue « Aperçus » et aux « Cahiers d'histoire sociale »

Paiement par chèque à l'ordre de
l'IHS CGT 64
ou par virement sur le compte du
Crédit mutuel ci-contre :

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8022 7100 0184 4324 097

BIC (Bank Identifier Code)
CMCFR2A

Domiciliation
CCM PAU REPUBLIQUE
21 RUE CARNOT
64000 PAU
05 59 32 83 20

Titulaire du compte (Account Owner)
INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE
DES PYRENEES ATLANTIQUES
2 RUE LOUIS BLANC
64000 PAU

La Sécu a 80 ans

Une vieille dame encore fringante dont le magot est toujours aussi convoité

La Sécurité Sociale française a été instituée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, par le ministre du Travail, Ambroise Croizat, militant CGT et député communiste

C'est la plus grande conquête sociale de notre histoire

« L'ambition... est d'assurer le bien-être de tous, de la naissance à la mort. De faire enfin de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire... » (Ambroise Croizat).

« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »



À sa création, la Sécurité sociale est organisée autour d'une **Caisse nationale** et de **caisses locales**, qui sont gérées par des conseils élus par les assurés sociaux eux-même. Les salariés représentent les trois quarts des Conseils d'Administrations, les employeurs le quart restant. En avril 1947, ont lieu les premières élections aux Conseils d'Administrations des caisses.

La CGT remporte une large majorité (plus de 60 % des voix), ce qui lui permet d'imprimer une gestion fortement tournée vers la solidarité et les droits des assurés.

Les principes de la Sécurité sociale sont fondés sur des valeurs de Solidarité, d'Egalité, d'Universalité et de Démocratie,

- **L'universalité** : couvrir tous les citoyens contre les risques sociaux (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail).
- **L'unicité** : regrouper l'ensemble des assurances sociales en une seule structure (vision qui a évolué avec le temps).
- **La solidarité** : le financement est assuré par les cotisations sociales (employeurs et salariés), et non par la capitalisation individuelle.
- **La gestion par les partenaires sociaux** : initialement, la Sécurité sociale était administrée par des représentants élus des salariés et des employeurs.

Ce modèle de gestion sera contesté et progressivement remis en cause par le patronat et les gouvernements successifs

1967 : De Gaulle impose une gestion paritaire, (50 % syndicats, 50 % patrons) supprime les élections et remet en cause l'unicité en créant trois caisses autonomes : Maladie, Vieillesse, famille.

1982 : le gouvernement remet les élections et renforce le rôle de l'État.

1986 : Le gouvernement supprime à nouveau les élections aux caisses

1991 : création de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) sous Michel Rocard.

1995 : plan Juppé, loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS).

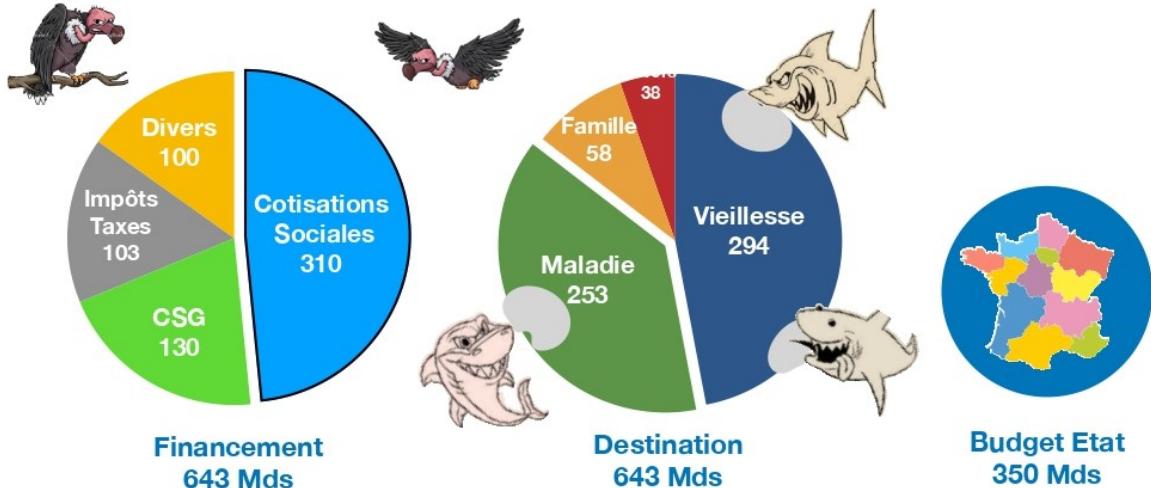
2004 : création de la Haute Autorité de Santé et de la Carte Vitale.

2016 : création de la Protection Universelle Maladie (PUMA).

2018 : Intégration progressive du RSI (Régime social des indépendants) au régime général.

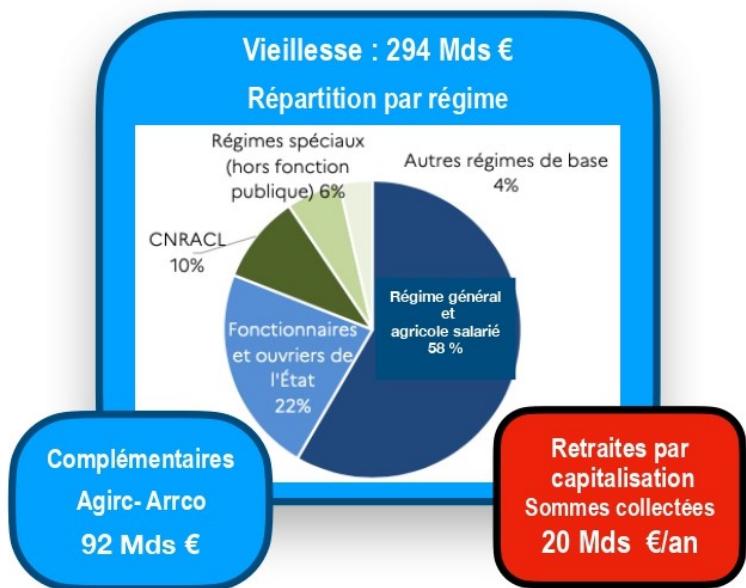
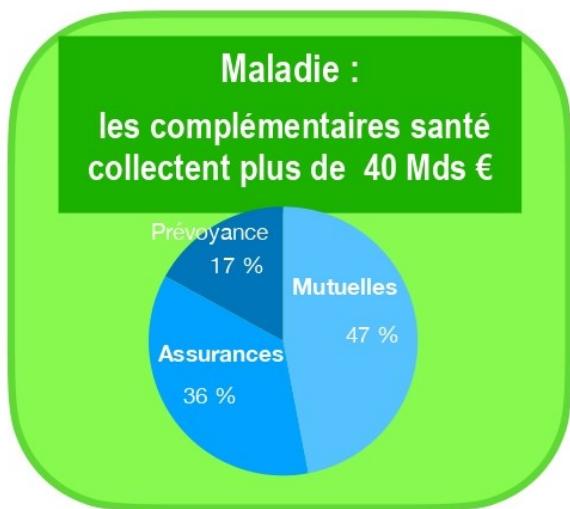
Sécurité Sociale : Chiffres clés

Bilan 2024 643 Milliards €



Les requins et les vautours de la finance lorgnent depuis 80 ans sur le magot de la sécu. Banques, fonds de pensions, assurances, marchés financiers tentent de récupérer une part du fabuleux gâteau notre Sécurité Sociale

Sources : Rapport commission des comptes de la Sécurité Sociale 2024



Malgré tous les coups portés depuis 80 ans, notre sécu est encore debout.

Mais le capital et le pouvoir ne renoncent jamais. Les dangers sont nombreux. Les cotisations, principe de base à l'origine représentent moins de la moitié des recettes. Les remboursements maladie sont de plus en plus rognés, l'hôpital public est au bord de l'asphyxie. Pendant ce temps des groupes capitalistes investissent massivement dans les cliniques et les centres de santé privés. L'âge de la retraite est repoussée et les retraité.es sont de plus en plus taxés et perdent du pouvoir d'achat.

80 ans après, nous devons toujours défendre, améliorer, et refonder notre sécu, sur la base de ses origines.